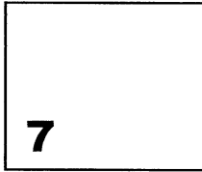


Sommaire des résultats

	31.12.2010	31.08.2008
Situation financière selon l'approche de continuité		
Valeur marchande de l'actif	581 793 200 \$	530 732 200 \$
Objectif de capitalisation selon l'approche de continuité	601 452 800 \$	546 712 200 \$
Excédent (déficit) de capitalisation	(19 659 600 \$)	(15 980 000 \$)
Situation financière selon l'approche de solvabilité		
Actif de solvabilité	580 928 200 \$	529 867 200 \$
Passif de solvabilité	619 289 600 \$	551 825 200 \$
Excédent (déficit) de solvabilité	(38 361 400 \$)	(21 958 000 \$)
Degré de solvabilité	77,5 %	79,9 %
Exigences de capitalisation au cours de l'année qui suit celle de l'évaluation ¹		
Cotisation d'exercice totale	29 639 200 \$	27 247 700 \$
Cotisations obligatoires estimatives des participants	(13 633 100 \$)	(12 372 100 \$)
Cotisation d'exercice estimative de l'employeur	16 006 100 \$	14 875 600 \$
Cotisation d'exercice de l'employeur exprimée sous forme d'un pourcentage des gains admissibles des participants (volet PD)	2,08 %	2,62 %
Cotisation d'équilibre minimale	2 144 400 \$	1 670 400 \$
Cotisation annuelle minimale estimative de l'employeur pour la composante à prestations déterminées (volet PD)	6 607 400 \$	6 626 800 \$
Montant estimatif de la cotisation maximale admissible de l'employeur pour la composante à prestations déterminées (volet PD)	42 824 400 \$	26 914 400 \$
Date de la prochaine évaluation	31 déc. 2013	31 déc. 2010

¹ Fournies à titre d'information seulement. Les cotisations doivent être versées au régime conformément aux sections Exigences minimales de capitalisation et Cotisation maximale admissible contenues dans le présent rapport.



Opinion

À notre avis, aux fins des évaluations,

- les données sur la participation sur lesquelles s'appuie l'évaluation sont suffisantes et fiables,
- les hypothèses utilisées sont appropriées, et
- les méthodes utilisées sont appropriées.

Nous avons produit le présent rapport et exprimé les opinions qui y figurent conformément à la pratique actuarielle reconnue au Canada. Il respecte également les normes de capitalisation et de solvabilité prescrites par la loi sur les régimes complémentaires de retraite.

Philippe Toupin
Fellow de l'institut canadien des actuaires

22 juillet 2011
Date

Isabelle Trudeau
Fellow de l'institut canadien des actuaires

22 juillet 2011
Date